



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 003-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, le *Règlement 003-25 Relatif aux travaux pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et prévoyant un emprunt de 7 379 000 \$.*

QUE ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Personnes habiles à voter, le 27 janvier 2025;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 février 2025.

QU'il peut être pris communication dudit règlement au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 3 mars 2025

ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière